



Assemblée

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original : anglais

Vingtième session
Kingston (Jamaïque)
14-25 juillet 2014

Pouvoirs des représentants à la vingtième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Présidente : Godelieve Van den Bergh (Belgique)

1. À sa 146^e séance plénière, le 23 juillet 2014, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Belgique, Fédération de Russie, Indonésie, Kenya, Myanmar, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Trinité-et-Tobago.
2. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance le 23 juillet 2014 et élu Godelieve Van den Bergh (Belgique) à sa présidence pour la vingtième session.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée. Elle était saisie d'un memorandum du secrétariat daté du 23 juillet 2014 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Au 23 juillet 2014, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du chef d'État ou de gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou d'une personne désignée par ce dernier avaient été reçus au secrétariat pour les représentants des 64 États suivants, qui participaient à la vingtième session de l'Assemblée : Afrique du Sud, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Honduras, Îles Cook, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Koweït, Lesotho, Mexique, Micronésie, Monaco, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Panama, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Singapour, Saint-Kitts-et-Nevis, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu et Vietnam.



5. Au 23 juillet 2014, des informations concernant la nomination de représentants participant à la vingtième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, de missions permanentes auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, ou d'autres autorités ou services gouvernementaux, par l'Union européenne et par les deux États suivants inscrits à la session : Arabie saoudite et Ouganda.

6. La Présidente a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 2 du mémorandum seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Elle a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

« *La Commission de vérification des pouvoirs,*

Ayant examiné les pouvoirs des représentants à la vingtième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat daté du 23 juillet 2014,

Accepte les pouvoirs desdits représentants. »

7. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

8. Par la suite, la Présidente a proposé à la Commission de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de décision figurant au paragraphe 10 ci-après. La Commission a adopté cette proposition sans la mettre aux voix.

9. En conséquence de quoi, le présent rapport est présenté à l'Assemblée.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

Décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la vingtième session de l'Autorité internationale des fonds marins

« L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs. »